FRC
7472
Case
FRC
16456

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

Au nom des Commissaires envoyés à l'Armée du Var & dans le pays de Nice,

PAR J. M. COLLOT-D'HERBOIS,
Député nommé par le département de Paris;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

En prononçant la réunion du ci-devant Comté de Nice à la République française (1), vous avez fait, en un instant, plus de bien à ces contrées impa-

(1) A la séance du 31 janvier.

THE NEWBERRY
LIBRARY

tientes de la liberté, que vos commissaires n'avoient pu leur en faire espérer pendant tout le temps de leur mission; cette réunion devoit être la conclusion naturelle du rapport, trop long-temps ajourné, qu'ils ont à vous faire : aujourd'hui prononcée elle en est devenue l'exorde ; mais, comme ce rapport tient essentiellement à la gloire de nos armées, à la confiance & aux droits des peuples, à la conservation de vos principes, vos commissaires pensent qu'il n'en sera pas moins digne de votre attention.

Vous n'avez pas oublié, Citoyens, dans quelles circonstances vos commissaires sont partis pour le pays de Nice : le désordre y étoit au comble, le pillage avoit dévasté les habitations du riche, & le viol avoit déshonoré la chaumière du pauvre ; les habitans fuyoient épouvantés; le nom français n'offroit plus ni sauve-garde ni consolation ; tous les liens de la société étoient rompus.

Un petit nombre d'hommes avoient causé tant de maux : nous nous hâtons de le déclarer, la majorité de l'armée avoit conservé sa vertu ; mais les chefs, qui tantôt laissent dormir les lois, tantôt leur donnent une action dure & violente ; qui trop souvent provoquent une rigueur excessive, ou propagent une impunité scandaleuse, suivant qu'il convient à leurs intérêts ou à leurs passions, n'avoient laissé aux vrais soldats de la liberté que l'autorité des bons exemples.

Ils sont bien coupables ces chefs, qui ne protègent les plus horribles excès que pour avoir moyen de se créer des esclaves au milieu des hommes libres ; qui, toujours esclaves eux-mêmes de leur orgueil, de leur ambition, de leur cupidité, calomnient par leur conduite le caractère national ; foulant aux pieds les principes de la liberté & de l'égalité, ils

portent la désolation & le désespoir chez les nations qui nous tendent les bras ; ils voudroient mesurer, limiter les droits des peuples au gré de leurs intérêts, & resserrer les grands évènemens qu'ils dirigent, dans le cercle de leurs intrigues.

Ces réflexions sont les premières qu'ont faites vos commissaires à l'armée du Var ; vous jugerez, d'après les faits qu'ils vont soumettre à votre attention, si le général Anselme, qui la commandoit, mérite qu'on lui en fasse l'application.

Lorsque cette armée est entrée à Nice, les habitans l'ont reçue comme on reçoit des libérateurs ; ils avoient député au devant d'elle ; ils avoient porté leurs clefs au général, en se rendant caution que non-seulement il ne trouveroit pas de résistance, mais que nulle part les Français n'avoient de meilleurs amis, il en eut bientôt la preuve : de son côté, il leur promit de protéger les propriétés ; & cependant, douze heures après son arrivée, une partie de leurs maisons fut livrée au pillage : on avoit donné des sauve-gardes pour quelques-unes, ce qui sembloit autoriser à piller les autres. Ce pillage dura trente heures, au bout desquelles le général fit enfin, pour l'arrêter, une proclamation à-peu-près insignifiante, puisqu'elle n'indiquoit aucune mesure répressive, & qu'aucune intention de restituer ne s'y faisoit appercevoir ; aussi ces dévastations furent-elles continuées, partiellement à la vérité, mais toujours impunément pendant plus de deux mois.

Le général a dit à vos commissaires, pour se disculper, qu'il y avoit eu pillage avant son arrivée, & véritablement la colère du peuple s'étoit dirigée vers quelques maisons d'émigrés ; ce mouvement lui-même indiquoit combien les habitans étoient disposés en notre faveur ; il avoit tellement accéléré la fuite des troupes Sardes & des émigrés, que ces derniers n'eurent

pas le temps de prendre les choſes qui leur étoient les plus néceſſaires, l'argent monnoyé même qu'ils pouvoient avoir; & d'ailleurs, la queſtion n'étoit pas de ſavoir ſi on avoit pillé à Nice la veille de l'arrivée de l'armée françoiſe, mais ſi on avoit pillé après ſon arrivée; un trop grand nombre de témoignages a malheureuſement confirmé cette vérité : ils ſont unanimes à dire que les maiſons des meilleurs citoyens avoient été dévaſtées le lendemain, par des hommes armés : je ne dis pas des ſoldats : le général ne pouvoit donc avoir aucun doute à cet égard, & ſa proclamation elle-même étoit une preuve des faits qu'il vouloit contredire.

De bien plus déplorables excès encore furent bientôt commis ſur ce malheureux territoire, & particulièrement dans la montagne; là, ſous les yeux du général Barral, & d'après les ordres donnés par le général Anſelme, des hommes féroces ont violé tous les droits de l'hoſpitalité, de la pudeur & de l'humanité; là des familles entières de laboureurs ſe virent enlever les ſeuls & chétifs beſtiaux qui les nourriſſoient, & ce fut ſans aucun fruit pour l'armée, car on en a laiſſé périr la plus grande partie : là, *Férus*, commiſſaire des guerres, aidé de *Maſſéna*, capitaine des guides, inveſtiſſoient les villages, fouilloient les maiſons, & chargeoient les mulets à leur ſuite de tout ce qu'ils pouvoient emporter; malheur à l'homme économe ou laborieux auquel ils ſoupçonnoient une ſomme d'argent: le ſabre ſur la gorge ils lui faiſoient avouer où re poſoit ce fruit de ſes épargnes & de ſes travaux; ils l'arrachoient avec violence, & ſe glorifioient de ces honteuſes captures : les généraux avoient, au nom de la diſcipline, forcé des gardes nationales à protéger ces barbares exécutions; tous les bataillons qui y ont été employés, ont fait parvenir à vos commiſſaires

le cri de leur indignation: elle seule a dicté les nombreuses démissions qui furent données : le premier décembre dernier, ils vouloient bien servir la patrie, disoient-ils, mais dans une autre armée; ils fuyoient les scènes dont une obéissance passive les avoit forcés d'être témoins ; & de ceux-là nos sollicitations n'ont pu retenir qu'un très-petit nombre.

Cependant les coupables aussi, effrayés de notre arrivée & des dispositions du décret qui nous avoit envoyés, profitèrent de cette même époque pour fuir & se soustraire à un trop juste châtiment.

L'armée en fut purgée, il est vrai ; mais cependant, depuis cet instant, les montagnards irrités nous font une guerre cruelle ; & les François, restés fidèles à leurs drapeaux, qui combattent aujourd'hui, tombent chaque jour victimes de l'implacable ressentiment qu'ont allumé tant de barbaries : c'est donc à ceux qui les ont commises, à ceux qui les ont laissé impunies, qu'il faut reprocher, & les démissions des volontaires indignés, & le sang de nos frères trop souvent répandu depuis ces fatales expéditions.

Dès que vos commissaires ont eu la certitude de ces faits, ils ont mis le capitaine Masséna en arrestation. Férus, dénoncé depuis long-temps au général, n'avoit pas été destitué ; il s'éloignoit seulement de temps à autre, avec des passe-ports de l'état major, qui l'a fait évader sous nos yeux au moment où nous avions donné l'ordre de l'arrêter. Le payeur de l'armée a fait une étrange déclaration : c'est que Férus n'avoit jamais été breveté ni employé sur les états de l'armée ; cependant, il est prouvé, comme vous venez de l'entendre, qu'il a reçu des ordres directs du général pour diriger des opérations importantes.

Il est bien vrai que le général seul avoit créé toutes les autorités civiles & militaires : administration,

tribunaux, état-major, officiers de marine, municipalité même en grande partie ; sa toute-puissance avoit tout produit : un très-petit nombre de fonctionnaires avoit une origine légitime : le général avoit épargné au peuple de Nice & au conseil exécutif de notre République, le soin de cette organisation.

Aussi, toutes ces autorités ne formoient-elles qu'un monstrueux chaos : elles ne gouvernoient pas, elles tyrannisoient : entièrement dévouées au général, chaque jour donnoit un nouveau résultat d'imprévoyance ou d'injustice dans l'administration civile ; de trouble, de discorde, & d'une indiscipline fomentée à dessein dans les administrations militaires.

Mais avant d'appeler votre attention sur ces administrations créées par le général, nous articulerons les griefs qui portent sur le général lui-même.

Nous lui reprocherons d'avoir préparé la dissolution certaine de l'armée, & cela en fomentant de continuelles divisions : nous en fûmes souvent témoins ; il distribuoit le blâme & la louange d'une manière perfide : il exaltoit avec emphase ou humilioit durement ; il prodiguoit aux bataillons de ligne & de volontaires, contradictoirement en quelque sorte, des reproches ou des félicitations, toujours en calculant tellement, ou la publicité, ou les circonstances, qu'il ne pouvoit avoir d'autre intention que d'irriter les esprits. Caressant avec affectation, favorisant ouvertement & uniquement ceux qui montroient un attachement décidé à ses intérêts ou à sa personne ; il maltraitoit, il destituoit, il bannissoit arbitrairement les hommes courageux qui se déclaroient contraires à ce honteux dévouement. Nous lui reprochons de n'avoir rien fait pour arrêter les progrès du plus redoutable fléau des armées ; le duel, l'horrible duel, cruel enfant de toutes les divisions ainsi alimentées, & dont nous

trouvions de nouvelles & nombreuſes victimes chaque fois que nous viſitions les hôpitaux.

Se pouvoit-il autrement, Citoyens, lorſque tant de ſoldats impétueux & bouillans ſe voyoient condamnés à la plus révoltante oiſiveté ; car ce ne fut qu'après notre arrivée qu'il y eut une ſuite d'exercices & d'évolutions militaires journellement pratiquées. Juſqu'alors on avoit négligé les avantages du climat, on avoit mépriſé l'impatience du ſoldat à cet égard : elle eſt belle, cette ardeur de nos jeunes Républicains : leur deſir eſt vif, de s'inſtruire, de ſe former & de s'aguerrir : nos volontaires ne voudroient jamais être ſéparés de leur fuſil : avec lui, tous les regrets, toutes les privations, tous les mécontentemens, diſparoiſſent : ils ſeroient nuds qu'ils ne s'en apperceviroient pas : le fuſil ſur l'épaule, rien ne leur manque : alors, un regard fier, une attitude mâle & impoſante, donne à leurs habits délabrés quelque choſe d'auguſte & d'attendriſſant. N'ayez pas peur qu'en cet état, ils ſongent à ſe quereller. Entre leur courage ainſi réveillé, & une mauvaiſe action, il y a un intervalle immenſe ; l'oiſiveté ſeule peut en faire le rapprochement. C'eſt dans les tavernes que les jalouſies, les rivalités, les attendent, que les mécontentemens s'irritent. C'eſt dans les tavernes que l'habitude des plaintes & des querelles ſe perpétue. Vos commiſſaires reprochent donc amèrement au général cette oiſiveté ſans laquelle une grande partie de ceux qui furent les plus coupables, ne l'auroient peut-être jamais été.

Eh ! Citoyens, par un étrange contraſte, le croirez-vous ? lorſque tant d'hommes oiſifs ſoupiroient après l'inſtant où ils joindroient l'ennemi, ceux qui étoient aux priſes avec lui tous les jours ne pouvoient apporter au général les plus légitimes réclamations, ſans être rebutés avec rudeſſe. Un jour les chaſſeurs

Corſes qui, depuis deux mois, à demi-vêtus, dans les rochers, au milieu des neiges, déployoient une bravoure, une patience à toute épreuve, vinrent ſolliciter quelques ſoulagemens; ils étoient affligés, ils avoient conduit pluſieurs des leurs à l'hôpital; ils expoſoient au général que, peut-être, vaudroit-il mieux faire repoſer alternativement une compagnie ſur le tout, que de voir ainſi leurs compagnons vaincus par les maladies qui, ſeules, pouvoient les vaincre. D'Anſelme leur répondit avec colère qu'*il les feroit tous repoſer de l'autre côté du Var:* & ſe tournant vers quelques officiers préſens: *S'ils raiſonnent, dit-il, je les ferai charger par Vermandois.* Il faut ſavoir que les Corſes avoient eu, peu auparavant, à Barcelonette une malheureuſe querelle avec Vermandois, laquelle avoit néceſſité la ſéparation des deux régimens. Cet imprudent général envoya en effet, peu de jours après, Vermandois à l'avant-garde, vers un poſte occupé par les Corſes: déja les officiers, qui avoient appaiſé la première querelle, s'effrayoient de la rencontre; mais le bon eſprit du ſoldat françois triompha de cette fatale circonſtance. Les grenadiers de Vermandois ſautèrent au col des premiers Corſes qu'ils rencontrèrent. Ils marchèrent enſemble à l'ennemi, le battirent, & vinrent enſuite, au nom de la patrie, ſceller une éternelle réconciliation.

Ce n'eſt pas la ſeule fois que cet eſprit de vengeance, qui tient particulièrement au caractère de ce général, jeta l'inquiétude & l'effroi dans l'armée. Le ſecond bataillon de l'Aude qui, par une activité ſoutenue & vraiment exemplaire, par un courage pluſieurs fois éprouvé devant l'ennemi, avoit mérité l'eſtime générale, fut ſi injurieuſement traité, que le général, malgré ſa colère, ſe trouva forcé de rétracter des inculpations déshonorantes & démenties par l'armée

entière : le dix-huitième régiment de dragons fut auſſi arbitrairement renvoyé de l'armée ; & c'eſt au moment où il auroit fallu pouſſer en avant ſur le territoire ennemi, & ſe rendre maître du pays de Nice tout entier, ce qui étoit très-facile, que le général affoibliſſoit ſon armée de pluſieurs bataillons, qu'il les repouſſoit au-delà du Var, uniquement pour ſatisfaire à ſon reſſentiment. Ce fatal banniſſement au-delà du Var étoit impérieuſement prononcé contre tous ceux qui articuloient quelques mots de franchiſe ou de vérité ; pour colorer ſes perſécutions, le général déſignoit ſous le nom de *Fayetiſtes*, tous ceux qui doutoient de ſes vertus, & aſſurément on ne peut trouver une épithète plus aviliſſante que celle-là, lorſqu'elle eſt bien appliquée ; mais en ſuppoſant qu'elle pût convenir à quelques individus, étoit-ce une raiſon pour que des corps entiers diſparuſſent, frappés de la vengeance deſpotique du général ? Et d'ailleurs, pourquoi ne condamnoit-il pas la conduite de cet infâme Lafayette, auſſi énergiquement par ſes actions que par ſes diſcours? N'étoit-ce pas au contraire ſe rapprocher de lui, n'étoit ce pas lui reſſembler tout-à-fait, par exemple, que de faire colporter dans l'armée par ſes affidés, une adreſſe apologétique ; adreſſe qui fut envoyée devant nous à tous les chefs de bataillons, avec une lettre anonyme qui invitoit toutes les chambrées à donner leur ſignature ; adreſſe qui ſeroit arrivée à la convention ſi, d'après notre indignation hautement prononcée, le général n'en avoit redouté les ſuites, & n'avoit envoyé à Avignon, un courier extraordinaire pour la retirer, car elle étoit déja partie ? Et remarquez, citoyens, comme les officiers colporteurs de pareilles adreſſes ont les mêmes allures, ſoit qu'ils agiſſent pour Lafayette, ſoit qu'ils

agiſſent pour Anſelme. Une comparaiſon d'écritures nous fit reconnoître l'auteur de la lettre anonyme; c'étoit Lecointre, l'intime du général, adjudant à l'état-major. Nous lui reprochâmes cet acte de ſervitude, expreſſément réprouvé par la loi; il nia effrontément en préſence de pluſieurs officiers; forcés de produire la pièce de comparaiſon, nous la mettons ſous ſes yeux; il pâlit & nous demanda grace. Voyez dans quelle abjection profonde les généraux ambitieux plongent les hommes qui leur ſacrifient & leur honneur, & leur conſcience.

Il n'y en a que trop autour des généraux d'armée, de ces humbles & dévoués ſatellites, qui les irritent contre toutes les vérités utiles qu'on veut leur faire parvenir. Cinq ou ſix de ces adjudans de cour étoient journellement envoyés du ſallon du général au club patriotique, le ſeul endroit où l'on pouvoit donner de l'énergie à l'eſprit public: ils le corrompoient, ils le dirigeoient en ſens inverſe de toutes nos opérations: ils éloignoient la formation des aſſemblées primaires, parce qu'ils voyoient qu'à cette époque finiroient tous les pouvoirs illégitimes; dès que nous étions abſens, ils venoient armés, & faiſoient prendre aux habitans déſarmés des délibérations forcées, & toujours au gré des paſſions du général: c'eſt ainſi qu'ils firent décider un jour que les députés extraordinaires de Nice qui ſont actuellement à Paris, n'avoient pas la confiance de leurs concitoyens; vous obſerverez que les officiers qui firent cette propoſition, qui fut déſavouée de toute la commune, n'avoient aucun droit de cité; rien n'étoit plus favorable aux agens de la cour de Turin, qui redoutoient fort la réunion demandée par les députés du pays de Nice, que cette délibération: rien n'étoit mieux imaginé pour mettre vos commiſſaires en oppoſition avec une

partie de l'armée, dont on vouloit absolument égarer l'opinion. Ces mêmes officiers courtisans, pour y arriver plus sûrement, avoient dirigé contre nous un pamphlet qu'ils portèrent à l'impression, dans lequel, ils disoient que se défier des vertus du général, toucher à sa renommée, c'étoit vouloir détruire la république toute entière.

Vous voyez, citoyens, que ce n'est pas sans peine que nous avons pu remporter quelques victoires sur les préjugés : que ce n'est pas sans obstacle que le vœu libre du peuple pour la solemnelle déchéance du roi de Sardaigne, prononcé d'abord dans le club patriotique, & confirmé ensuite par les assemblées primaires, a pu se manifester ; ce club lui-même avoit eu de violens combats à soutenir. Le général avoit menacé de le dissoudre à coups de fusil ; il en est convenu devant nous, & voici la profession de foi sortie de sa bouche à cette occasion, relativement à ces utiles sociétés : c'est *qu'on ne doit les tolérer qu'autant qu'elles maintiennent une confiance aveugle pour les fonctionnaires publics, & sur-tout pour les généraux d'armée.*

Nous vous avons parlé dans notre correspondance de l'éminent danger où se trouva un jour le citoyen Giraudi, nous ne savons pas comment on avoit pu faire entendre à une partie de l'armée que Giraudi avoit insulté les Français ; car aux assemblées primaires qui furent retardées par cet événement, il avoit uniquement attaqué les fanatiques & les privilégiés, en réclamant pour tous les citoyens, le droit de voter, quel que fût leur état & leur culte ; irrité par des murmures, il avoit injurié plusieurs de ses concitoyens, qu'il voyoit à regret trop arriérés de son opinion : nous fûmes très-surpris après que nous l'eûmes sauvé, de voir tout à coup les affidés du général, devenir ses plus chauds défenseurs.

L'information des faits étoit commencée; ils forcèrent le Juge-de-paix à l'interrompre & à mettre Giraudi en liberté, quoique suivant notre opinion, & pour sa propre tranquillité, il étoit à propos que le tribunal rendît un jugement définitif: mais les aides-de-camp du général, vouloient seuls opérer cette délivrance; nous la desirions aussi, plus légalement à la vérité; & comme le juge de paix cédant à leurs réquisitions, avoit prononcé, nous crûmes devoir respecter sa décision.

Mais l'empressement tardif de ces aides-de-camp étoit d'autant plus étonnant que nous ne les avions pas vus autour de nous au moment du danger. Le général, lui-même, tarda beaucoup trop long-temps à nous joindre. Il nous laissa plus de trois quarts d'heure en face de trois mille hommes attroupés qui demandoient avec rage la tête de Giraudi. Nous étions presque seuls en première ligne de la foible escorte qui étoit accourue avec nous: à la vérité nous fûmes toujours respectés; car, le plus grand nombre ne s'étant irrité qu'en supposant la Nation Françoise outragée, il n'auroit pas permis qu'on insultât ses représentans; mais nous étions pressés, entourés par un grand nombre d'hommes suspects qui, soudoyés sans doute par la Cour de Turin, agitoient sous leurs habits des instrumens de mort, & n'étoient retenus que par l'incertitude de se voir soutenus par le peuple. Le général étoit instruit de notre situation, & il ne se pressoit pas. Il auroit voulu, nous le pensons bien, recevoir de nous des ordres pour user des plus violentes mesures. C'est entre ces deux écueils où il nous tenoit serrés, que nous conservions une attitude ferme; nous étions certains que les moyens de persuasion & le développement d'une force médiocre seroient suffisans; lorsque le général vint enfin, il a pu s'en convaincre; car, avec moins de trente hommes de cavalerie, il

dissipa l'attroupement ; il auroit pu tout aussi facilement prévenir les scènes déplorables qui avoient précédé notre arrivée.

Ces horribles scènes, dont je vous rappelle avec peine le souvenir, vous avoient été dénoncées : la sévérité de votre décret donnoit, à cet égard, de vives inquiétudes au général ; il ne pouvoit oublier que le six octobre, cinquante furieux avoient égorgé le geolier de la prison, & massacré quatre prisonniers de guerre, presque sous ses yeux, puisqu'il avoit passé là, tout auprès, & qu'après avoir considéré froidement ce qui se préparoit, il avoit tourné la bride de son cheval vers une promenade voisine, pour ne reparoître qu'après que l'événement fut consommé.

L'armée indignée lui rappeloit sans cesse cet affreux événement ; dès-lors il calcula que si des événemens pareils se représentoient sous les yeux de vos commissaires, ces affreuses récidives deviendroient pour lui une sorte de justification : cette étonnante spéculation n'étoit pas combinée de la veille ; car, déja, sous les yeux de trois de nos prédécesseurs, un homme avoit été égorgé, & dans le sein de la société patriotique où ils étoient présens, on avoit essayé d'en pendre un autre, uniquement parce qu'il s'exprimoit sur le compte du général avec une sorte de courage qui nous a paru n'appartenir qu'à celui qui dit la vérité.

De tous les dangers dont vos commissaires envoyés aux armées marchent entourés, celui de rencontrer un général qui a d'aussi graves reproches à se faire, est le plus grand. Rien d'aussi pénible que d'éclairer le dédale de tant de manœuvres dans lesquelles tous ceux dont il dispose, se trouvent impliqués ; le flambeau tombe des mains à chaque pas : nous n'en pou-

vions sortir, lorsque d'Anselme est venu décider nos irrésolutions : il est venu se trahir lui-même par une de ces indiscrétions forcées qui paroissent des précautions sages à ceux qui nourrissent de coupables intentions. Persuadé qu'une catastrophe encore plus frappante que tout ce qui étoit arrivé, pouvoit le mettre à l'abri de tout reproche, il nous fit pressentir qu'elle étoit prochaine. Bientôt, nous dit-il un jour, *il y aura une forte jugulade ;* (nous conserverons ses propres expressions) *je ne sais comment cela arrivera ; je ferai ce que je pourrai pour l'empêcher, mais je n'y reussirai pas : cela sera vigoureux.* Etonnés, doutant si nous avions bien entendu, nous lui dîmes que nous comptions sur la majeure partie de l'armée, dans les bons sentimens de laquelle il ne paroissoit pas avoir assez de confiance. Il ne répondit que par un sourire, & nous abandonna à nos réflexions. Cet avertissement fut pour nous un trait de lumière jeté sur sa conduite passée.

On vint nous dire, quelques jours après, à la nuit tombante, que huit cents Marseillois, que le général nous avoit assuré la veille ne devoir arriver que trois ou quatre jours après, n'étoient point logés. On les avoit laissés sous les armes depuis le matin. On vouloit profiter de ce mal-aise pour irriter leur impétuosité méridionale. Déja on avoit persuadé à plusieurs de leurs officiers qu'ils devoient s'en prendre à nous. Des malveillans se glissoient dans leurs rangs, & semoient les plus méchantes idées. Enfin, l'état-major du général alloit leur signifier de se loger à la craie, c'est-à-dire, comme ils le pourroient. En cet état de choses, si jamais l'opinion que vos commissaires ont de leurs frères d'armes eût pu varier, la confidence précédemment faite par le général ne les auroit pas laissés sans inquiétude. Mais, les soldats de la liberté, & les hommes

honorés de la confiance du peuple, s'entendent facilement : deux mots de ce langage du cœur, qui donne à la vérité tant de force & de persuasion, ont suffi pour nous mettre d'accord : les officiers Marseillois, & le bataillon entier, furent éclairés sur le piège qui leur étoit tendu. Nous fîmes vœu de ne prendre de repos que tous ensemble. La municipalité, trop tard avertie, stimulée par nous, redoubla d'activité. L'état-major du général, vraiment coupable en cette affaire, fut contraint d'aider les opérations municipales. Deux heures après, les Marseillois étoient logés, & la tranquillité bien assurée.

Observez, citoyens, que depuis cet instant, le général d'Anselme, qui sembloit n'avoir mandé les bataillons de Marseille que pour hâter l'expédition de Sardaigne, la laissa indécise ; l'état-major des Marseillois, d'abord accueilli par lui avec les démonstrations d'une bienveillance extraordinaire, en fut traité froidement, & le respectable citoyen d'Hilaire, qui en est commandant, fut particulièrement en butte aux plus dures humiliations.

Et cependant, tandis que ces choses se passoient à Nice, les émissaires du général avoient obtenu, de la société populaire de Marseille, une délibération qui déclaroit que sa réputation devoit être à l'abri de toute atteinte, & que les Marseillois qui se trouvoient dans l'armée, avoient en lui une pleine confiance. La société d'Antibes fut plus loin encore ; elle voua à l'exécration publique, tous ceux qui éleveroient des doutes sur les vertus & le patriotisme de ce général.

Ces délibérations mendiées décéloient une intrigue nouvelle : de bons citoyens avoient pu les croire utiles aux succès des opérations de l'armée ; mais les agens du général qui les avoient surprises, les combinoient avec les événemens qu'ils présumoient avoir lieu

à Nice ; ils vouloient auſſi les oppoſer à des opinions contraires exprimées dans d'autres ſociétés, & notamment à Toulon. Ils ne tendoient en cela à rien moins qu'à diviſer les deux départemens. Mais encore cette fois, les artiſans de diſcorde furent couverts de honte. Les ſociétés populaires, fidèles aux principes qui proſcrivent l'idolatrie des individus, ſe ſont ralliées au ſentiment du bien public & au ſeul amour de la patrie. Un des plus vifs regrets que nous ayons ſenti, fut, de ne pouvoir, preſſés comme nous l'étions par les événemens & par nos devoirs, aſſiſter au nouveau pacte de fraternité que ces bienfaiſantes & républicaines ſociétés viennent de renouveler entre elles.

Le général Anſelme, pouſſé par ſon caractère à toutes ces intrigues, paroît y avoir été entraîné par le jugement qu'il porta d'abord de l'armée qui lui étoit confiée. Ce jugement qui ne paroît avoir été précédé ni ſuivi d'aſſez de réflexions, ſe trouve conſigné dans une lettre du général au miniſtre de la guerre, écrite le vingt-ſix novembre. Il diſoit que les cantons d'Avignon, de Carpentras, d'Arles, de Toulon, de Marſeille, ne jouiſſoient de quelque tranquillité, que depuis qu'ils avoient jeté dans ſon armée tous les hommes ſans frein & ſans principes, qui avoient cauſé *les malheurs* auxquels ces villes avoient été en proie. Si le général reconnoiſſoit avoir, dans ſon armée, des hommes véritablement propagateurs de toute eſpèce de déſordre, pourquoi n'a-t-il pas d'abord ſecondé le zèle de pluſieurs bataillons, tels que ceux de Barrois, des Bouches-du-Rhône, qui proſcrivirent & marquèrent, du ſceau de l'ignominie, pluſieurs individus reconnus coupables? Pourquoi n'avoir pas fait une proclamation plus expreſſive que la première, ainſi qu'il en a été requis pluſieurs

sieurs fois par les bataillons de Rhône & Loire, d'Artillerie, du Var, & de Hainault? Pourquoi, dans les momens de trouble, s'être refusé à cette mesure naturelle qui lui étoit indiquée par tous les officiers de l'armée, de faire battre la générale, afin de rallier les bons soldats auprès de leurs drapeaux, & reconnoître ainsi, dans l'absence des autres, quels étoient les vrais coupables. Nous avons les preuves, au contraire, qu'il leur a accordé, sur-tout, dans les premiers temps, une véritable protection, une tolérance injurieuse pour l'armée entière: il a cru par là se faire un parti. Il ne leur a fourni tant de facilités à se dégrader, que pour les asservir: il a dit hautement, plusieurs fois: *S'ils ne peuvent plus piller ici, je les mènerai piller plus loin.* Il croit la perspective du pillage toujours nécessaire. La guerre, sans pillage, ne lui paroît pas bien faite. On a pillé, à la suite de toutes les affaires qui ont eu lieu à Berra, à Lentosca, à Sospello. On a pillé jusqu'aux effets des hôpitaux. Les officiers françois, eux-mêmes, ont été pillés par nos détachemens, & nous aimons à le dire, on en a vu plusieurs, indifférens sur ce qui leur appartenoit, tirer de l'argent de leur bourse pour racheter les effets des Piémontois chez lesquels ils étoient logés. Ils rachetoient aussi, en quelque sorte, par ces actes généreux, l'honneur de nos armes, & servoient dignement la cause de la liberté.

Et l'incendie aussi est un moyen qu'Anselme a regretté de ne pouvoir employer souvent. Nous avons un ordre signé de lui pour incendier & détruire les maisons de quelques particuliers qui n'avoient pas apporté leurs armes. Eussent-ils été plus désobéissans, peuvent justifier de pareils ordres? Il faut que les circonstances où ce général, déjà signalé de grade en grade par un système d'orgueil & de cruauté, avant

& pendant qu'il fut major d'infanterie, s'eſt inſtruit dans l'art de la guerre, aient été bien cruelles. Si elles ſe repréſentoient, ſi de noires trahiſons mûries par quelque tyran, provoquoient d'implacables vengeances, ſi une affreuſe néceſſité nous forçoit à d'horribles repréſailles, s'il falloit diſputer de barbarie avec les infâmes émigrés ou avec ces hordes hyperboréennes qui ont une fois, pour la dernière ſans doute, ſouillé notre territoire : alors ſeulement, comme rien n'eſt effrayant à prévoir dans la ſituation où nous ſommes, nous penſons qu'Anſelme pourroit avoir un poſte à remplir; mais il ne ſait pas conquérir un peuple à la liberté; ſecondé par la fortune, aidé par le vœu des citoyens, ne trouvant aucune réſiſtance, il a moins avancé dans le pays de Nice, que ne firent autrefois les généraux du deſpotiſme avec bien plus d'obſtacles, & forcés de livrer des batailles à chaque pas. Nous laiſſons à ceux qui devront juger ſes travaux militaires, à le ſuivre dans ſes premières opérations au-delà du Var; nous les invitons à ne pas perdre de vue les pertes immenſes pour la Nation, des plus précieuſes munitions péries ou avariées au camp de la Brague, uniquement par l'entêtement & l'irréflexion de ce général.

Environné de moyens forts & de reſſources inépuiſables, entouré d'un rempart de trente mille ſoldats de la liberté, bien diſpoſés à combattre, nous l'avons entendu dire qu'il ne répondoit pas de conſerver les poſtes qu'occupoit notre armée : *Le chemin de Turin eſt beau, nous diſoit-il, pour que les Piémontois arrivent & nous repouſſent :* & voyant notre étonnement à de telles paroles, il y joignoit un commentaire tout auſſi inconcevable. Jamais il n'a bien connu les forces qui lui étoient confiées, & pluſieurs échecs éprouvés peu de jours avant ſon départ, le 20 & 23

décembre, & causés par son imprévoyance nous avoient trop convaincus qu'il manquoit un général à cette armée.

Faut-il vous dire que dès qu'il apprit la nomination de Kellermann au commandement de l'armée des Alpes, il nous déclara ne pouvoir se concerter avec lui pour la campagne d'Italie, ne devant pas, disoit-il, lui être subordonné. Faut-il observer que bien loin de faciliter les bons effets de vos décrets, & notamment de celui relatif aux déserteurs, il n'a rien fait pour les répandre : que non-seulement cette exhortation Spartiate adressée aux volontaires qui préparoient leur démission, étoit presque inconnue à notre arrivée ; mais que le général avoit accrédité l'opinion que la Patrie n'étoit plus en danger du moment où les ennemis avoient évacué notre territoire. Dirons-nous que dans l'intérieur de sa maison, cet homme dur par habitude, effréné dans ses passions, conserve toute la corruption, toutes les formes de l'ancien régime ; qu'il est sans cesse entouré de complaisans & d'hypocrites ; qu'on voit battre des mains à tous ses propos, & capter servilement sa bienveillance ? Ne devons-nous pas remarquer, en avouant toutefois que cela nous mettoit fort à l'aise pour notre satisfaction particulière, que les honneurs dûs à la représentation nationale, ne nous étoient jamais rendus lorsque nous marchions seuls ensemble, quoique bien connus : mais seulement, & avec trop d'appareil peut-être, lorsque nous marchions avec le général ? Conséquent en cela dans ses principes, il étoit persuadé que puisque les lois n'avoient de force que suivant sa volonté, les législateurs ne devoient avoir de dignité que par sa présence.

Le conseil exécutif qui a mandé ce général devra vous dire comment il y a eu désobéissance formelle

de sa part à des ordres importans ; pourquoi l'expédition de Sardaigne, toujours avancée par l'amiral Truguet, a toujours été retardée par le général de l'armée du Var, retard qui pendant deux mois a fait consommer en pure perte d'immenses préparatifs & d'énormes dépenses. On vous dira comment toutes les relations qui vous sont parvenues de cette armée ont été mensongères ; comment pour attribuer au général une gloire fausse & inutile, la Convention a été continuellement trompée. Vous saurez que ce général a osé vous faire présenter comme des trophées enlevés à l'ennemi, de vieux drapeaux qu'il a seulement dérobés à la poussière & à l'oubli, auxquels d'anciennes milices réformées les avoient condamnés au fond d'un vieux monument. Vous saurez que le fort Montalban a capitulé, & s'est rendu à deux de nos volontaires nommés Deborde & Girard, dont l'audace fut aussi heureuse qu'incroyable, & que ces volontaires n'ont jamais été cités par le général qui a voulu faire de ce succès une grande expédition à son profit. On vous dira que nos convois sont tous les jours attaqués, souvent enlevés, parce qu'aucun des guides qu'on a employés, n'a pu obtenir le moindre salaire, quoique les généraux ayent des fonds considérables à leur disposition pour cet objet. Vos commissaires n'ont pu refuser quelques secours à un de ces guides nommé Honoré Laurent. Il étoit muni des meilleures attestations pour des services rendus à divers détachemens, & n'avoit reçu du général que des paroles brutales en paiement de ses services. Ces mauvais procédés nous avoient amenés au point de n'avoir pas un seul espion qui pût donner un avis utile. Tous avoient été rebutés, & jamais payés. La misérable vanité des chefs disputoit aux espions même l'utilité de leurs travaux, & tâchoit suivant l'occasion

d'en tirer quelque avantage, en s'appropriant le fruit de leurs découvertes.

La ſuſpenſion du général Anſelme, entre nous pluſieurs fois réſolue, fut retardée, ainſi que vous l'a dit notre correſpondance, par différentes conſidérations, dont la principale étoit l'impoſſibilité de le remplacer, ſans nuire à d'importantes opérations que le général Brunet, le ſeul qui pût le ſuppléer, devoit conduire. Cette ſuſpenſion alloit cependant être définitivement proclamée, lorſqu'Anſelme reçut ordre du conſeil exécutif de ſe rendre à Paris : dans cette circonſtance il trouva moyen de laiſſer à l'intrigue une force qu'elle ſembloit devoir perdre à ſon départ. Il publia & fit dire à l'ordre qu'on l'appeloit à Paris pour lui confier le miniſtère de la guerre ; ainſi pour écarter de nous les renſeignemens qu'il avoit à craindre, il faiſoit agir deux reſſorts efficaces : la crainte qu'ont toujours les hommes foibles d'un ennemi puiſſant, & l'eſpérance qui fait dévorer d'avance aux hommes ambitieux toutes les faveurs miniſtérielles. Ces inſidieuſes précautions ont échoué devant la vérité qui leur eſt toujours ſupérieure. Anſelme avoit ſemé les mêmes bruits en continuant ſa route. Il s'en étoit écarté à Avignon pour aller à Apt où il demeure ; il nous parut d'abord naturel qu'il eût deſiré viſiter en paſſant ſon habitation. Mais inſtruits à Orange, qu'après huit jours d'intervalle, non-ſeulement il n'avoit pas repris la route, mais qu'il avoit fait revenir un de ſes aides-de-camp qui l'attendoit à quelques poſtes en avant ; avertis précédemment à Fréjus, qu'un aſſez grand nombre de mulets chargés avoient précédé le général qui déjà nous avoit été dénoncé à ſon départ de Nice pour avoir enlevé de ſon logement pluſieurs effets qui ne lui appartenoient pas, nous avons cru que pour être

fidèles à notre miſſion & aux intentions de votre dernier décret, nous devions donner des ordres à l'adminiſtration du diſtrict d'Apt & au commandant de la gendarmerie nationale, pour faire partir le général Anſelme, & pour que les ſcellés ſoient appoſés chez lui, en accordant toutesfois cette meſure ſévère, avec l'humanité, dans le cas où il ſeroit malade, & avec la juſtice, quant à la jouiſſance de la partie du logement néceſſaire à la citoyenne Roſe Anſelme ſa ſœur, qui habite avec lui. Ces ordres ont été exécutés, & le général eſt actuellement à Paris.

Nous le quitterons pour vous parler de l'état-major de l'armée, c'eſt-à-dire, du commiſſaire-ordonnateur Eyſſautier, & de l'adjudant-général Lecointre, qui le gouvernoient en entrant dans le pays de Nice.

Nous reprochons à cet état-major de grandes fautes: il n'a pris aucunes des précautions qui maintiennent entre les habitans & l'armée une confiance réciproque. Aucune eſpèce de règlement n'avoit été publiée relativement aux logemens. Les citoyens & l'armée étoient également tourmentés sur ce point eſſentiel. Des volontaires occupoient pluſieurs chambres, quelques-uns même emportoient les clefs en détachement, pendant que leurs frères d'armes étoient forcés de coucher ſur la paille ou dans la rue. L'hoſpitalité étoit continuellement en ſouffrance & ſouvent outragée; avec d'innombrables moyens de caſernemens, puiſqu'on auroit pu loger ainſi douze ou quinze mille hommes dans de vaſtes & commodes édifices, ce qui eſt d'un grand avantage pour le raſſemblement des bataillons, aucune précaution n'avoit été priſe pour en profiter; dans quelques endroits où on avoit eſſayé d'en uſer, on ſembloit avoir laiſſé brûler exprès & les portes & les fenêtres, & toutes les fournitures qui avoient été faites par la municipalité, pour avoir un prétexte de ne plus y revenir. La police la

plus ordinairement pratiquée dans les places de guerre, celle que le salut de tous rend indispensable, sembloit absolument ignorée : des coups de fusil se croisoient à chaque pas dans les rues & sur les places ; & dans les premiers temps un plus grand nombre d'hommes a été tué ou blessé de cette manière que par les coups de l'ennemi : on nous a avoué que plus de six cent mille cartouches avoient été ainsi brûlées inutilement, & cependant souvent les détachemens qui marchoient à l'ennemi en étoient dépourvus. L'insouciance étoit telle sur cet objet, qu'un jour nous trouvâmes un dépôt considérable de barils de poudre & de balles dans un bâtiment dont la porte étoit battante, & sans aucun moyen de fermeture. On y fumoit la pipe. Le général & son état-major avoient passé vingt fois devant ce petit édifice sans appercevoir cette invigilance. Aucune des lois militaires souvent ignorées des bataillons nouvellement formés n'avoit été ni distribuée ni proclamée ; & l'inexactitude sur tous les points étoit si monstrueuse, qu'en feuilletant le livre d'ordre de l'état-major, seul mémorial sincère & fidèle des opérations journalières, nous avons remarqué des lacunes considérables, ce qui nous a empêché de constater les dates ou les circonstances de plusieurs événemens. Des négligences d'un autre genre ont souvent donné un caractère de mauvaise foi à plusieurs opérations : par exemple, l'état-major avoit proposé d'échanger du sel dont on étoit surchargé, avec du foin dont la disette se faisoit & se fait encore sentir. Plusieurs citoyens apportèrent ce qu'ils avoient de foin, & le sel ne leur fut pas délivré quand ils vinrent le réclamer.

Une quantité prodigieuse d'épées, de pistolets, de couteaux de chasse avoient été portés à l'état-major, lors du désarmement des habitans ; nous n'avons

jamais pu deviner ce que ces effets étoient devenus : le commandant de l'artillerie qu'on nous avoit désigné pour en être le dépositaire, nous ayant déclaré que les seuls fusils de munition ou propres à faire le service lui avoient été délivrés.

Enfin le service des fournitures de l'avant garde n'a jamais été fait régulièrement, les bataillons les plus fatigués étoient souvent les plus mal pourvus. Les seuls lits qu'ils pouvoient avoir, c'est-à-dire, la paille fraîche n'y arrivoit que lorsque l'ancienne étoit en putréfaction. La viande y venoit rarement & souvent le pain y a manqué. Ce désordre est d'autant plus inconcevable que les charrois & mulets à loyer, coûtent des sommes immenses. Jamais la nation n'a été plus généreuse envers ceux qui dirigent toutes ces parties d'administration, & jamais fonctions n'ont été plus négligées : cependant les chefs de la direction des charrois & les conducteurs obéissent exactement, mais les ordres qui les font mouvoir sont rarement donnés comme l'exigent la régularité & l'infaillibilité du service.

Les administrateurs civils avoient-ils balancé par une gestion sage, par un régime paternel, les abus du despotisme militaire? Il nous seroit doux de pouvoir le dire, mais la vérité nous le défend.

Cette administration commença par une proclamation peut-être nécessaire, mais effrayante & mal mesurée, sur-tout ayant le temps & les moyens de la rendre ce qu'elle devoit être, c'est-à-dire, utile, juste & raisonnable ; elle ordonnoit sous peine de rebellion à tous ceux qui auroient en leur pouvoir ou connoîtroient au pouvoir d'autrui, des effets d'émigrés Niçards ou Français, de les dénoncer & faire transporter sous un bref délai dans les dépôts indiqués. Vous pensez bien que cet ordre fut exécuté

promptement; mais il réſulta de la promptitude même de l'exécution un tel engorgement, qu'il fut impoſſible d'établir aucun ordre dans les dépôts. Aucune précaution ne fut priſe, pas même celle de ſéparer les propriétés nationales d'avec les propriétés particulières; ce qui provenoit des émigrés du pays, ne fut point ſéparé non plus de ce qui appartenoit aux émigrés français: rien ne fut inventorié: l'ouverture de pluſieurs malles précieuſes s'eſt fait avec un myſtère qui a donné lieu à de graves ſoupçons. Une telle inconduite a amené vers nous un grand nombre de réclamations ſur leſquelles il étoit difficile de prononcer, tant le juſte & l'injuſte ſe trouvoient confondus. Nous n'avons reconnu clairement dans toutes ces opérations, qu'une voie large & facile ouverte à des déprédations de tout genre. Des effets de grande valeur ont été apperçus un inſtant, pour ne plus reparoître, & nulle reſponſabilité n'étoit établie. Ce tréſor immenſe de tant de propriétés mobiliaires qui pouvoit aider efficacement la conquête de la liberté, ne ſera que d'une foible reſſource. D'énormes abus de confiance, des ſouſtractions conſidérables nous ont été dénoncés; on a accuſé le général d'avoir retiré & conſervé chez lui des malles qui ne devoient pas y être portées; pluſieurs agens de l'adminiſtration ſont auſſi très-gravement compromis; mais au milieu de tant de dénonciations, il n'y a qu'une information rigoureuſement ſuivie devant les tribunaux, qu'il nous auroit été impoſſible de compléter, mais dont nous fournirons les baſes, qui pourra mettre les faits en évidence. Il nous a été pénible, malgré nos efforts, de n'être en cette occaſion ni déſabuſés ni convaincus: ce qui nous a été bien prouvé, c'eſt que pluſieurs adminiſtrateurs n'ont pas obſervé ce qu'ils devoient au caractère des fonctions qui leur étoient

confiées ; c'eſt qu'ils ont trop négligé ces précautions prudentes & délicates qui éloignent le ſoupçon des hommes purs, & qu'ils ont évité la publicité qui les rend irréprochables.

Nous vous avons cité les faits qui nous ont paru les plus déterminans pour l'opinion que vous devez former ; une longue ſérie de faits pareils ou relatifs, que vous n'épuiſeriez pas en pluſieurs ſéances, ſera jointe à notre rapport ; nous y joindrons tout ce qui vient à l'appui, c'eſt-à-dire, les déclarations, les témoignages & les interrogatoires que nous avons reçus ; nous atteſterons nous-mêmes tout ce que nous avons entendu ou ce qui s'eſt paſſé ſous nos yeux ; l'évidence & la notoriété publique donnent un degré d'autorité de plus encore à une grande partie de ces témoignages, qui portent tous un caractère de ſincérité ; mais l'entière conviction réſulte auſſi très-ſouvent de l'abſence des moyens qui pouvoient prévenir les maux & les déſordres dont nous vous avons fait le tableau, & alors les faits ſe prouvent par eux-mêmes.

Notre ſévérité envers le général Anſelme ne peut nuire aux généraux qui ſe ſont conduits d'une autre manière ; c'eſt au contraire en comparant leurs actions, que celui-là ſeul qui s'eſt écarté des principes paroîtra condamnable : il ſera pour le juger un moyen bien ſimple, ce ſera de mettre ce qu'il a fait en oppoſition avec ce qu'il auroit dû faire, c'eſt-à-dire, avec les diſpoſitions de votre décret du 15 décembre dernier, qui ſera, quoi qu'on en puiſſe dire, le régénérateur de tous les peuples qui veulent être libres. Si vos commiſſaires ont pu calmer de grands maux, s'ils ont pris des meſures certaines pour rétablir l'ordre, c'eſt parce que ces meſures ſe ſont trouvées d'accord avec la ſageſſe de vos intentions, & nous pouvons

dire que lorſque votre décret eſt arrivé, il étoit exécuté d'avance.

Vous voyez, Citoyens, que vous aurez à prononcer ſur pluſieurs objets extrêmement intéreſſans. L'examen de la conduite du général, ou plutôt l'acte d'accuſation à porter contre lui, les meſures répreſſives contre ceux qui ont adopté ſes principes, doivent vous être préſentées par votre comité militaire, auquel nous fournirons toutes les pièces néceſſaires; le conſeil exécutif devra lui fournir auſſi tout ce qui prouve l'inexécution de pluſieurs ordres donnés; vos comités de légiſlation & de finances, réunis, devront vous indiquer promptement les moyens de prononcer ſur toutes les indemnités réclamées par tous les citoyens dont les propriétés ont été dévaſtées ou les perſonnes maltraitées; nous leur avons inſpiré une pleine confiance dans votre juſtice. Comme citoyens français nous avons même diſtribué quelques ſecours dans la montagne, pour qu'il ſoit bien connu qu'aucun de nous ne peut approuver les horreurs qui y ont été commiſes: en qualité de commiſſaires de la Convention, nos pouvoirs nous ayant interdit de prononcer en définitif ſur toutes ces demandes, nous n'avons pu, par conſéquent, prononcer ſur aucunes: c'eſt un devoir preſſant que celui de ſatisfaire à ces indemnités, pour que vos principes ſoient notifiés à tous les peuples par un grand acte de juſtice; & le produit des biens des émigrés offre des moyens certains à cet égard. Les mêmes comités devront ſtatuer ſur les créances dont ces biens ſont chargés, & auſſi ſur l'état civil de pluſieurs français établis à Nice, devenu incertain d'après quelques diſpoſitions de l'ancienne conſtitution; ils examineront la conduite de l'adminiſtration vicieuſe que nous vous avons dénoncée; nous leur recommandons de porter leurs regards ſur

plusieurs français qui furent livrés, avant l'entrée de l'armée, aux plus terribles persécutions, pour s'être déclarés en faveur de notre révolution; un d'eux, après avoir subi de longues tortures, avoit été plusieurs fois menacé du dernier supplice & jeté ensuite aux galères. Une si grande infortune a fixé notre attention: après avoir vérifié les faits, nous avons cru, d'accord avec l'administration, devoir, sans préjudicier à ses autres réclamations, lui faire restituer la valeur d'une malle qui lui avoit été volée par ses juges, ou plutôt par les bourreaux qui l'avoient condamné, & se trouvoient en état d'émigration. Aujourd'hui que les Niçards sont devenus français, l'influence de la liberté fera disparoître tous les maléfices entretenus par celle du despotisme; & quand nous sommes partis, déja beaucoup d'inquiétudes étoient moindres: ce qui nous en avoit donné de très-sérieuses, l'état des subsistances, étoit alors extrêmement satisfaisant; la caisse de l'armée, long-temps en détresse, étoit aussi bien fournie qu'elle pouvoit l'être; nous observerons que le citoyen Chaubry, payeur, a souvent trouvé des ressources pour que le service ne fût pas interrompu, ce qui seroit arrivé, parce que le payeur général qui étoit à l'armée des Alpes n'envoyoit que les fonds qui lui étoient, pour ainsi dire, surabondans; le même vice d'administration se faisoit sentir pour la fourniture des armes & des munitions de guerre; & nous sommes convaincus que c'est une très-mauvaise mesure, que d'annexer ainsi l'une à l'autre deux armées séparées par une grande distance.

Les vaisseaux de guerre & les transports destinés à l'expédition de Sardaigne, ont mis à la voile le jour même de notre départ; les troupes étoient pleines d'ardeur & se promettoient d'achever leur quartier d'hiver à *Cagliari*. Les contrariétés qu'il

ont éprouvées ſont une ſuite naturelle du retard cauſé par le général Anſelme, mais elles ne feront qu'irriter leur courage. D'excellentes diſpoſitions avoient été priſes par le général Brunet qui a remplacé d'Anſelme. En peu de jours il a raſſemblé l'artillerie, les armes & les munitions qui manquoient à l'expédition de Sardaigne : il a ſerré tous les poſtes de l'avant-garde auparavant tellement diſtans qu'il falloit ſept heures pour la ſecourir lorſqu'elle étoit attaquée. Il a fortifié la tête du pont du Var qui n'étoit pas à l'abri d'une inſulte ou d'un coup de main. Il a établi une batterie ſur le point des montagnes le plus éminent, qu'on appelle *Montgros*. Cette précaution étoit indiquée par la nature & conſeillée par tous les gens de l'art, & pour cela même rejetée par Anſelme. Elle a rompu tous les projets de l'ennemi qui ſembloit vouloir s'enhardir. Le général Brunet eſt un bon & franc ſoldat, ignorant l'intrigue, mais ſachant bien ſon métier : il ne fait point étalage à table ou dans des occaſions préparés, d'un langage faux & ſéducteur, mais ſes actions ſont toujours au niveau des principes de la révolution qu'il ſoutient fort & ferme.

Nous avons eu la ſatisfaction avant de partir de voir un régiment entier habillé de neuf, & l'habillement de pluſieurs autres commencé ; il eſt arrivé auſſi un bon nombre de capotes. Les premières venues ont été envoyées à nos frères qui étoient dans les montagnes. Cependant beaucoup de choſes manquent toujours, & le dénuement eſt encore affligeant. Mais, citoyens, ne perdez pas de vue les chemins qui approximent nos armées. A quarante lieues de rayons de celle du Var, les chemins ſont ſi mauvais que les tranſports ſont plus long-temps pour les faire que pour faire cent lieues ſur une autre route. Les fournitures qui ſont arrivées ont été retardées plus d'un mois par cette

raiſon. Enfin, citoyens, nous croyons que l'état des choſes eſt reſté d'autant meilleur depuis notre départ qu'aucune des nouvelles qui arrivent de ce pays ne nous a fait connoître que le bon ordre ait été troublé; la tranquillité, le plus sûr garant d'une confiance univerſellement répandue, s'y maintient; l'eſprit public ſi long temps tourmenté eſt revenu à ce point naturel, d'où la ſeule défiance avoit pu l'éloigner. Le deſpotiſme militaire avoit effrayé, conſterné les eſprits, le général l'avoit rendu plus dur pour les habitans que ne le fut le deſpotiſme du tyran de Sardaigne lui-même. La douce fraternité ſi fertile en bonnes actions va naître de la réunion des cœurs que le général avoit diviſés. Dans l'inſtant où je parle, ce bienfait eſt déjà ſorti de votre dernier décret, & puiſque, nous, foibles interprêtes de vos intentions, nous avons pu conduire par l'eſpérance, à d'auſſi grandes réſolutions ce peuple nouveau, jugez de ce que les décrets de la convention vont faire. Il lui donneront toute la force dont il a beſoin pour ſecouer les reſtes de quelques antiques préjugés, ils complèteront ſa régénération en effaçant juſqu'au ſouvenir des maux qu'il a ſoufferts.

Nous demandons que d'après les pièces que nous dépoſerons, le comité militaire ſoit chargé de vous faire un rapport ſur la conduite du général Anſelme & de pluſieurs autres officiers ou adminiſtrateurs militaires.

Que vos comités de légiſlation & de finances réunis vous faſſent également un rapport ſur les réclamations en indemnités; ſur la conduite de l'adminiſtration proviſoire du pays de Nice; ſur les différentes réclamations relatives aux biens des émigrés, & ſur le ſort de pluſieurs français établis à Nice avant l'entrée

de l'armée, ou persécutés à la même époque pour s'être déclarés en faveur de la révolution.

Nous demandons que le conseil exécutif soit tenu de mettre le général Anselme en arrestation, jusqu'au temps où sera fait le rapport du comité militaire.

Ces demandes ont été décrétées.

Le citoyen Goupilleau, un des commissaires, a demandé que Férus fût mis aussi en arrestation, ce qui a été décrété.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.